

## ***Réunion du Conseil de l'École Doctorale « Cultures et Sociétés »***

---

**Mardi 13 novembre 2018 de 14h à 16h15 en salle 521 de la Pyramide**

*Présent-e-s* : M.-E. Plagnol, J.-P. Rocchi, L. Dufaye (LISAA), M. Insua (Doctorante), Y. Lucas (Doctorant), G. Marche (IMAGER), A. Mouchet (LIRTES), C. Murgier (LIS), C. Sotinel (CHREC), L. Zeroual-Belbou (Admin.)

### **ORDRE DU JOUR :**

La réunion commence par un point sur les nouveaux membres du conseil ED-CS.

### **1 – CLASSEMENT DES BOURSES DE COTUTELLE ET DES BOURSES DE MOBILITE**

Cette année, il y avait une seule demande pour les Professeurs invités, donc pas de classement avant transmission à UPE.

Bourse de cotutelle :

2 dossiers reçus (même nombre que l'année passée).

1) GUIRAL BASSI Danilo

L'autre dossier n'a pas été classé.

Bourse de mobilité :

5 dossiers reçus (7 l'an passé).

1) BEN YOUSSEF Lyais

2) DUPUIS Aurore

3) GUILLOPE Thierry

4) DEI Agustin

Le dernier dossier n'a pas été classé.

Le conseil de l'ED rappelle la nécessité de ne pas mélanger les dossiers de cotutelle et de mobilité, et insiste sur la différence d'argumentaire qu'ils impliquent. D'autre part, la nécessité de présenter un dossier complet et dûment signé par les directeurs et directrices de recherche. Il remarque aussi que l'ajout des justificatifs raisonnés est incontournable dans ce type de dossier.

### **2 – POINT FINANCIER**

L'ED dispose encore de fonds (6106€) qu'elle doit dépenser avant la fin de l'exercice budgétaire 2018. Il a été décidé d'utiliser une partie de ces fonds pour l'achat de matériel informatique (ordinateurs) qui pourra être mis à disposition des doctorant-e-s, ainsi qu'une armoire de stockage à destination de l'administration et un câble HDMI pour la salle des thèses du bâtiment la Pyramide. L'idée de mettre à disposition du matériel d'enregistrement vidéo (amateur) est également évoquée et pourrait, selon le budget requis, aboutir. Dans ce cas, les doctorant-e-s pourront en bénéficier, aussi bien dans le cadre de la réalisation des entretiens de terrain que pour l'enregistrement des journées scientifiques.

### **3 – POINT SUR LES SEMINAIRES A LA RENTREE 2018**

---

Les séminaires « La bibliothèque du jeune chercheur » et « Approches textométriques, ergonomies numériques » sont reconduits.

Le séminaire « Critical Writing in French Studies » entame sa dernière année. Les séminaires « Enquêtes » et « L'écriture de recherche en thèse » sont à remplacer, des propositions vont être faites.

La possibilité de se servir de la journée d'étude des doctorant-e-s intitulée « Entrer en thèse et (s') en sortir ! » organisée par le LIRTES le 11 décembre prochain comme base pour un nouveau séminaire a été évoquée. Cette journée, centrée sur l'accompagnement de doctorant-e-s dans le cadre de leur recherche, veut aussi les sensibiliser à l'écriture d'articles et communications en colloque.

### **4 – POINT SUR LE CALENDRIER HCERES**

---

La rentrée de l'ED aura lieu le 7 décembre. La visite pour l'HCERES est prévue pour les 6 et 7 février 2019. Diagnostic sur les derniers éléments à mettre en place d'ici là. L'évaluation prévoit un entretien avec les doctorant-e-s, rappel de la nécessité de les mobiliser.

Le conseil rappelle que la participation des doctorant-e-s à l'enquête de satisfaction de l'année dernière a été de plus de 60%.

### **5 – RAPPEL SUR LES COMITE DE SUIVI DE THESE (CST)**

---

Les CST sont obligatoires dès la 3<sup>ème</sup> année de doctorat, et pour toutes les années ultérieures. À partir de la 4<sup>ème</sup> année, ils deviennent des éléments pris en compte dans la demande de dérogation nécessaire à une réinscription. A la deuxième année du doctorat, les doctorant-e-s devront déclarer la composition du CST.

Cette année (2018-2019) exceptionnellement, les 4<sup>ème</sup> année et les années ultérieures n'auront pas à refaire leur CST.

### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

---

Le conseil de l'ED rappelle que les doctorants en année de césure ont la possibilité de s'inscrire à l'École Doctorale et de payer leurs droits afin de bénéficier du statut étudiant.

Concernant les Jurys de fin de thèse lorsqu'il s'agit d'une cotutelle, le conseil rappelle qu'il faut prendre en compte toutes les exigences de validation et veiller à ce qu'elles soient respectées. La parité de genre dans les jurys est recommandée.

Le conseil informe que les récompenses obtenues par les étudiant-e-s de l'ED-CS seront incorporées au site internet.